EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président: M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,

Réf.: BJ/LDA Présents: Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Objet: CENTRE JEAN VILAR: 2 TRANCHE

MISSION COORDINATION

MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN,

Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE -M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD -Absents représentés : MIle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT



Monsieur l'Adjoint délégué explique que la loi prévoit en complément des marchés publics et dans le cadre de réalisations importantes, qu'une mission de coordination doit être envisagée.

Il précise que, compte tenu de la teneur du chantier du Centre Jean VILAR 2^{nde} tranche, après consultation, il est souhaitable de retenir le Cabinet ABS CRESPE pour la mission de coordination PC et SPS, pour un montant de 1 000 €uros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant l'obligation fixée de confier une mission de coordination et de sécurité lors de chantiers importants.
- Confie au Cabinet CRESPE une mission de conduction de chantier et SPS pour un montant total de 1 000 €uros HT,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que la dépense correspondante figurent au budget communal : opération 071.

Le MAIRE Signé P. LAFFLY

Nombre de conseillers

présents : votants

en exercice: 29

23

29

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004 Pour copie conforme, Le MAIRE, Par délégation, le Maire-Adjoint

Délibération certifiée exécutoire

- de la transmission en Préfecture le 23 août 2004 compte-tenu

- de la publication le 23 août 2004

Fait à Neuville-sur-Saône le 23 août 2004